

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 1020-20**

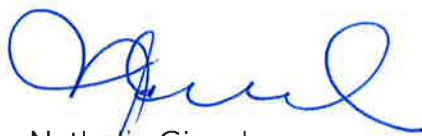
Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe / directrice générale adjointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 18 janvier 2021, le Règlement n° 1020-20 amendant le règlement de zonage n° 377 afin de modifier les limites des zones P1-95 et RM3-94.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 février 2021 en vertu du certificat de conformité # CC-SJU/2021-002 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en faisant la demande par courriel à municipalite@sainte-julienne.com ou par téléphone au 450 831-2688 aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 3 mars 2021.



Nathalie Girard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe